

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

Publié—Le 1er et le 15 de chaque mois

VOL. III.

1er DÉCEMBRE 1904

No. 23

SOMMAIRE—Les Cisterciens (suite et fin)—Jubilé de l'Immaculée Conception (extrait de la Circulaire de Mgr)—Marie conçue sans péché—Aimons notre paroisse—La mort d'un brave—Progrès du diocèse—V. sites de Mgr l'Archevêque—Légitime indignation—Au Collège de St-Boniface—Souvenir du 50me anniversaire de la définition de l'Immaculée Conception—Nécrologie.

LES CISTERCIENS REFORMES OU DE L'ETROITE OBSERVANCE,

VULGAIREMENT DITS "TRAPPISTES".

(Suite et fin.)

LES RELIGIEUSES CISTERCIENNES.

La réforme de l'abbé de Rancé fut adoptée par l'abbaye des Clairnets, diocèse de Chartres

Réfugié à la Val-Sainte, Dom Augustin de Lestrange ne tarda pas à recueillir auprès de lui, à la Riedra, une communauté de religieuses, épaves pour la plupart des Ordres détruits en France. Il leur imposa ses règlements. Exilées avec lui elles partagèrent généreusement les souffrances de leurs frères en religion. Ballottées par la tourmente révolutionnaire de Suisse en Russie, puis en Angleterre et jusqu'en Amérique on les vit rentrer en France en même temps que les Trappistes; elles s'y établirent sous le nom de "Trappistines", et fondèrent plusieurs monastères rattachés aux Congrégations de Sept-Fons et de la Grande-trappe. Les Constitutions de ces dernières ayant reçu l'approbation du St-Siège sont devenues communes à toutes après la fusion.

Elles sont, comme les Cisterciens, distinguées en religieuses de chœur et converses. Comme eux elles ont le chant de l'office divin, le travail manuel, même celui des champs, mais proportionné aux forces de leur sexe. Elles gardent comme eux le silence, ont les mêmes heures pour les repas et le sommeil.

Leur direction appartient à l'ordre; elles ont d'ordinaire et